

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 12 OCTOBRE 2016 19h00

Ordre du jour :

Ressources Humaines

⇒ Point n° 1 : Tableau des effectifs

Finances

⇒ Point n° 2 : Clôture du Budget annexe de la Recyclerie

Questions Diverses

L'an deux mil seize, le douze octobre à 19 heures 00, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la Salle polyvalente de MASSUGAS, sous la présidence de M. Sylvain MARTY.

Date de la convocation : 06 octobre 2016

Membres en exercice : 119

Membres présents : 54

Pouvoirs : 0

Le quorum n'étant pas atteint, ce comité syndical ne peut pas délibérer.

Monsieur MARTY ouvre la séance à 19h00.

Présents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : DUCASSE Jacky, DE RONNE Orande, BEYRIE Yves, REMAUT Alain, LONGON Victor, DEHEAULME Isabelle, PLAT Bernard, ARMELLIN Robert, NICOLLE Daniel, MARTY Bruno / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : CHADAPEAUD Guy / **Communauté de communes du Sauveterrois** : FOUILHAC Christiane, MARNIESSE Denis, HATRON Valérie, ACENA Xavier, GOMEZ Natacha, MACIAS Chantal, BOTTEGA Joseph, CHARENTON Michel, LEBRUN Gérard, BRIS Daniel, LABORDE Thierry / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : TONNEAUT Philippe, MARTY Sylvain, LAGORCE Josette, LEGOUTIERES Alain, REY Jean-Louis, LAPERROUSAZ Patrick / **Communauté de communes de Castillon Pujols** : TRAVANUT Jean-Paul, DUVIGNEAU LOBRE Didier, BOURDIER Christian, PAULETTO Patrice, ZAMPARO Isabelle, DELGUEL Jean-Claude, DUDON Bernard, REBILLOUT Christian, LEPETIT Nathalie, NEUVILLE Alain, MARTEL Christine, VIANDON Frédéric, GRANEREAU Patrick / **Communauté de communes du Pays Foyen** : DARRIEUTORT Serge, LAVOIR Denis, REBEYROLLE Patrick, BOURDIL Jean-Michel, LACHAIZE Yolande, COQUET Didier, POUPIN Annie, SERVANT Jacques, NAUDON Jean-Pierre, VACHER Jean-Claude, VALADE Jean-Luc, REGNER Jean / **Communauté de communes du Brannais** : DUVERGE Bernard

Absents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : BARBE Isabelle, JAUTARD Gilles, LABADIE Christophe, TRENTIN Jean-Claude, MALIRAT Jean-Pierre, ROBERTS Amanda, CASTAGNET Bernard, BOURGOGNE Véronique, GAURON Sarah, LAVERGNE Pascal, LALGUE Joëlle, ESPAGNET Didier, ARTERO Hervé, BOUILLAC Gilles, VILETTE Roger, MALANDIT Christian, CARNELOS Christophe / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : FENELON Daniel, BIGOT Patrick, GUIMBERTEAU Yannick, DUBOUDIN Dominique, LAURET Bernard / **Communauté de communes du Sauveterrois** : BENEY Régis, MIGAUD François, LANGEL Christophe, RAYNE Yves, BIDOUSSE Claudette, PRA Jean-Marc, YON François, GASNAULT Jean-Pierre, VIAUD Jean-Marie, DUPRAT Jean-Luc, BOUDIGUE René, REBILLOU Bernard, SALAGNAC Pascal, PEYRE François, BONNAMY Nicole, SAUTS Laurent, AUBERT Daniel, BOUSCARY Emile, DUBOS Jean-Claude, BLANCHEREAU Claude / **Communauté de communes de Castillon Pujols** : DUCOUSSO Jean-Claude, GEROMIN Michel, DUBORIE Guy, ZECCHINI Alphonse, LAVIGNAC Marie-Claude, POIVERT Liliane, GAUTHIER Pierre, THIBEAU Daniel, DUMARTIN William, MATHIEU Jean-Jacques, CESAR Gérard / **Communauté de commune du Pays Foyen** : BOULEAU Jacques, BELLECULEE David, MEYNAUD Éric, BASSET Jean-Michel, CAMBECEDES Jacques, LA SALMONIE Jacques, DESROZIER Marie-Hélène, HOSPITAL Patrick, LETELLIER Maurice / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : LACOSTE Robert, GALLOT Christian / **Communauté de communes du Brannais** : FALGUEYRET François

Le Président précise que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT n'est pas remplie.

Il remercie les membres d'être présents.

Monsieur MARTY indique son mécontentement sur le manque de mobilisation aux réunions du Comité Syndical, plusieurs réunions n'ayant pas pu être tenues correctement par manque de quorum.

Il indique qu'un travail sur le taux de participation aux réunions a été réalisé.

Monsieur REGNER intervient afin de souligner la proposition de Monsieur LAURET de revoir la gouvernance de l'USTOM en diminuant le nombre de délégués au Comité Syndical.

Les délégués réagissent en stipulant que si les Communes sont représentées par leur Communauté de Communes en réunion et pas individuellement le partenariat en cours pour la Redevance Incitative ne pourra pas perdurer.

Monsieur REGNER précise qu'il conviendrait peut être de définir par Communauté de Communes un nombre de délégués siégeant et que les délégués actuellement très impliqués pourraient rester actifs.

Monsieur LAPERROUSAZ souhaite que les usagers soient informés du manquement de certains de leurs élus locaux à leurs obligations de représentation lors des instances.

Monsieur GRANEREAU soulève le fait que certaines réunions de l'USTOM tombent en même temps que d'autres instances.

Monsieur MARTY indique que des plannings semestriels sont transmis à chaque délégué et également aux Communautés de Communes après les avoir interrogés sur leurs dates de réunions mais que malgré ce travail certains n'en tiennent pas compte.

L'assemblée demande que les tableaux soient transmis aux Mairies et aux Communautés de Communes dans leur intégralité, pour leur demander de bien vouloir, si leurs délégués ne peuvent pas se rendre aux réunions, désigner de nouveaux membres.

Monsieur MARTY souhaite toutefois donner des indications sur l'avancement des dossiers du service Redevance Incitative en indiquant que les demandes sont traitées assez rapidement et que le nombre de dossiers en attente diminue.

Un délégué demande où en est l'affaire avec Monsieur MARGALEF.

Monsieur MARTY indique que Monsieur MARGALEF a attaqué l'USTOM sur la forme de la Redevance Incitative et non sur le fond.

Par conséquent il revendique le titre reçu en stipulant que le règlement de collecte et la délibération auraient dû en même temps que la facture lui parvenir en courrier Recommandé avec Accusé de Réception. Monsieur MARTY indique que l'audience a été ajournée et qu'un rendu de ce dossier sera fait en réunion.

Monsieur MARTY précise que l'ordre de jour étant épuisé, aucun délégué ne souhaitant plus prendre la parole, la séance est levée à 19h15.

Le Président,

M. Sylvain MARTY

